

le petit journal de

SAINT SAUVEUR

D'AUNIS

HIVER
2024



| Mairie

| Vie associative

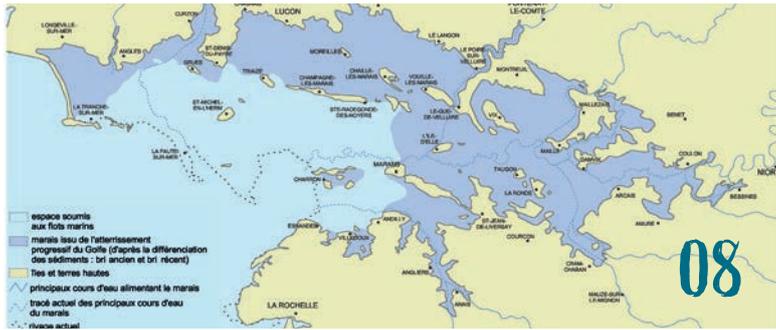
| Histoire

JANVIER 2024



SAINT SAUVEUR
D'AUNIS

SOMMAIRE



Le petit journal de Saint-Sauveur d'Aunis

Mairie de Saint-Sauveur : Place de la Mairie, 17540 Saint-Sauveur d'Aunis
05 46 01 80 13 / accueil@stsauveurdaunis.fr

Directeur de la publication : Alain Fontanaud, Maire

Crédits photos : Mairie, Adobe Stock, Unsplash, Freepik

Création et mise en page : Maclaine / www.maclaine.fr

Impression : Imprimer à la Mairie

Tirage : 1 000 exemplaires

Parution : janvier 2024

Prix de vente : gratuit

Dépôt légal : juin 2021

ISSN : en cours

04 Au fil des Conseils Municipaux

07 Budget Communal

08 Le Golfe des Pictons

09 Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

10 Pics, Crues, Inondations

13 Vos Conseillers Numériques

14 Histoire Épisodes 3/8

16 Le Recensement

18 Ehpad - Résidence Les Champs du Noyer

19 La Bibliothèque Municipale

20 Les Actions de la CPTS Aunis Nord

21 Le Séisme du 16 juin 2023

22 Cyclad

23 Infos pratiques

24 Médical et Paramédical

25 Le CCAS

26 Ça Bouge à Saint-Sauveur d'Aunis

28 ATTENTION VILLAGE FRANÇAIS





Place de la Mairie



Alain FONTANAUD
Maire de Saint-Sauveur d'Aunis

EDITO

Chères Ligouriennes, Chers Ligouriens,

L'année 2023 restera marquée dans mon esprit par le séisme du 16 juin ainsi que par la montée des eaux dûe à une pluviométrie exceptionnelle à partir du 18 octobre 2023.

Le séisme du mois de juin est un phénomène naturel exceptionnel qui a touché plusieurs communes de la communauté de communes Aunis Atlantique dont la commune de Saint-Sauveur d'Aunis qui a été déclarée en catastrophe naturelle.

Les crues du mois d'octobre sont également des phénomènes naturels et récurrents dans le Marais Poitevin.

Les remontées des nappes phréatiques peuvent aussi atteindre la surface du sol et de ce fait accentuer les inondations.

Malgré les événements Saint-Sauveur d'Aunis est un village dynamique et attractif où il fait bon vivre.

De nombreux commerçants sympathiques et investis se sont installés dans notre village, n'hésitez pas à pousser leurs portes, et continuons à les soutenir, le médical et le paramédical sont également en extension.

Vous trouverez également un nouveau service pour les personnes âgées, « VENEZ DEJEUNER A LA RESIDENCE » porté par l'EHPAD les Champs du Noyer.

Les fêtes et les animations ont été agréables, l'événement annuel « Musique en scène » marque un temps fort de la vie de notre village, cette année encore le programme sera riche en festivités grâce aux dynamismes de nos associations.

Bonne lecture !

Alain Fontanaud



Juillet 2023 - Musique en Scène

Vous trouverez ci-dessous les principales décisions prises récemment par le Conseil Municipal. Les comptes rendus des conseils municipaux sont affichés dans leur intégralité sur le panneau d'affichage à la Mairie et sont en ligne sur le site internet de la commune. Ils sont également consultables à la mairie.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JANVIER 2023

DÉCISIONS DU CONSEIL

Validation des travaux et du plan de financement de l'aménagement du local des Ligouriens.

Monsieur Le Maire présente les éléments de la future salle des aînés qui sera réalisée dans un local situé rue de la Charre.

Le projet a déjà été présenté au Président de l'association des Ligouriens.

L'objectif principal de ce projet est donc de réhabiliter la grange située rue de La Charre à Saint Sauveur d'Aunis afin de la proposer en foyer rural des aînés et lieu culturel.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Montants	Taux
Fonds propres	80 014,29	52,41%
Sous-total autofinancement	80 014,29	
DTER	46 282,41	30%
Fonds de concours	26 978	17,48%
Sous-total subventions publiques*	73 260,41	
Sous Total HT	154 274,70	100%

*dans la limite de 80%

Le Conseil Municipal autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ce projet et obtenir les financements possibles.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 FÉVRIER 2023

Convention opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain

Monsieur Le Maire présente une convention APAH. La Communauté de Communes prendra le relais, avec du personnel dédié afin de répondre à une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la signature de cette convention avec la Communauté de Communes Aunis Atlantique.

Numérisik - Plan de sauvegarde

Le Plan de Sauvegarde est obligatoire dans toutes les communes. Afin de minimiser les coûts, il est proposé d'adhérer via la CDC Aunis Atlantique à la réalisation de ce Plan de Sauvegarde par Numérisik (contrat CDC).

Le coût est de 6125 € sur 3 ans. Si nous n'adhérons pas il en coûte 1125 € de plus.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion au Plan de Sauvegarde Numérisik.

Recrutement d'un agent de catégorie C

Les services administratifs de la Commune connaissent un surcroit de travail, avec l'augmentation de la population.

Afin de mieux traiter les dossiers et répondre aux administrés, il convient de recruter un agent administratif de catégorie C.

Il sera en charge notamment de l'accueil téléphonique, de l'état civil, de tâches de comptabilité...

Le Conseil accepte avec 16 voix pour et une abstention ce recrutement.

Révision du tarif de cantine Restoria

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'autorisation à donner à notre prestataire de Cantine Restoria de pouvoir réviser son tarif trimestriellement.

Devant les fluctuations permanentes du coût des matières premières, et afin de ne pas mettre notre prestataire en difficulté, il semble important d'accepter cette révision trimestrielle, qui permet également de « lisser » l'augmentation pour éviter qu'elle soit trop importante ensuite.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la possibilité d'une révision trimestrielle.

Pour l'instant nous ne prévoyons pas de répercuter l'augmentation du tarif de la cantine sur les familles ; mais dès que ce sera le cas elles seront prévenues en amont.

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 6 AVRIL 2023

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022

La trésorerie est actuellement très en retard, les comptes n'ont pas encore été finalisés, et l'approbation des comptes sera remis à un prochain Conseil Municipal. Les comptes doivent être approuvés avant la fin du mois de juin.

Demande de subventions 2023

Pour le budget 2023, il est proposé de voter les subventions suivantes :

Les p'tits Ligouriens : 57 000 € (enveloppe prévue jusqu'à 60 000 €, la subvention sera réajustée éventuellement).

Lire et vous : 3 600 €

CCAS : 2 500 €

L'Association Les chats du cœur : 500 €

Ecole maternelle : 1040 €

Ecole élémentaire : 1050 €

Ces subventions sont acceptées à l'unanimité.

Fixation des taux d'imposition 2023

Il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023.

Il est rappelé que l'état a prévu pour cette année une augmentation des bases des valeurs locatives de l'ordre de 7%.

Monsieur Le Maire propose par conséquent de ne pas augmenter les taux d'imposition afin de ne pas pénaliser davantage les contribuables.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des présents le maintien des taux d'imposition soit :

Pour le foncier bâti : 40.49 %

Pour le foncier non bâti : 45.74 %

Pour la taxe d'habitation (qui reste due pour les résidences secondaires) : 11.28%

Le produit attendu est de 788 507 €

Vote du budget 2023

Monsieur Le Maire informe le Conseil que Monsieur Galinat Conseiller aux décideurs locaux était présent lors de la commission des finances qui s'est tenue afin de préparer ce budget. Il a évoqué les retards dans le traitement des paiements de la trésorerie.

Compte tenu de ces retards des services, les comptes de gestion et administratif n'ont pas été validés à ce jour. Nous votons un budget provisoire, ce budget sera affiné suite aux modifications qu'il y aura à apporter.

Le budget est voté à l'unanimité des présents comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 138 480.01 €

Recettes : 1 138 480.012 €

Section investissements :

Dépenses : 1 100 803.23 €

Recettes : 1 100 803.23

Soit un total de :

Dépenses : 3 239 283.24 €

Recettes : 3 239 283.24 €

Questions diverses

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la boulangerie est désormais vacante et qu'elle sera reprise très prochainement par la boulangerie Le Talmeunier de Ferrières.

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JUIN 2023

Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022

Le vote du compte de gestion a été proposé à ce jour, suite à sa transmission par le SBC.

Les comptes présentés sont approuvés à l'unanimité des présents.

Approbation du compte administratif 2022

Le Maire, Alain Fontanaud, présente le compte administratif 2022 au conseil municipal qui s'établit ainsi :

Section investissement

Dépenses :

Prévu : 1 055 044.06

Réalisé : 420 790.62

Reste à réaliser : 181 146.25

Recettes :

Prévu : 1 055 044.06

Réalisé : 401 171.34

Reste à réaliser : 0

Section de fonctionnement

Dépenses :

Prévu : 1 826 372.27

Réalisé : 1 005 344.50

Reste à réaliser : 0

Recettes :

Prévu : 1 826 372.27

Réalisé : 1 937 128.11

Reste à réaliser : 0

Résultat de clôture de l'exercice 2022 :

Investissement : - 334 830.67

Fonctionnement : 931 783.71

Résultat global : 596 953.04

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2022.

Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de : 263 334.44

• Un excédent reporté de : 668 449.27

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 931 783.71

• Un déficit d'investissement de : 153 684.42

• Un déficit des restes à réaliser de : 181 146.25

Soit un besoin de financement de : 334 830.67

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent : 931 783.71

Affectation complémentaire en réserve (1068) : 334 830.67

Résultat reporté en fonctionnement (002) : 596 953.04

Résultat d'investissement reporté (001) : déficit 153 684.42

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif pour l'exercice 2022

Vote du budget rectificatif 2023

Monsieur Le Maire propose

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Suite à la validation du compte de gestion et du compte administratif 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Questions diverses

Approuve les modifications suivantes :

• **Tableau des effectifs de la commune**

• **Rétrocession de parcelles au profit de la CDC**

• **Décision modificative : opération d'ordre du SDEER**

• **Révision des tarifs de location des salles municipales et élaboration d'un nouveau règlement intérieur**

• **Révision des tarifs de la cantine**

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2023

Finances : subvention sinistre La Laigne / CramChaban

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée délibérante d'octroyer une subvention exceptionnelle aux communes de Cram-Chaban et de La Laigne, suite aux dégâts occasionnés sur ces communes par le séisme du 16 juin 2023.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide d'octroyer la somme de 1 500 €. Le versement se fera par le biais de l'Association des Maires de France, en charge de récolter les sommes au bénéfice des communes sinistrées.

Finances : trop perçu par un agent en disponibilité d'office

Vu la loi du 28 décembre 2011, et notamment son article 37-1 relatif aux délais de prescription ;

Considérant que les créances résultant de paiements indus effectués par les personnes publiques en matière de rémunération de leurs agents sont répétées dans un délai de deux ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide ;

-Que cet indu de rémunération fasse l'objet d'un titre exécutoire pour constater le trop-perçu de rémunération dû par l'agent selon les délais de prescription mentionnés ci-dessus ;

-Que le comptable public, après vérifications des éléments de rémunération faisant l'objet d'un trop-perçu, procède à une retenue sur salaire.

Convention de servitude pour la parcelle AC358

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'installation d'un ouvrage électrique alimentant le réseau de distribution publique, une convention de servitude doit être établie avec ENEDIS pour la parcelle cadastrée AC 358 afin de consentir à ENEDIS l'installation d'une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 210 mètres, d'établir si besoin des bornes de repérage, d'effectuer l'élagage, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations branches ou arbres qui se trouvent à proximité de l'emplacement des ouvrages.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et est conclue pour la durée des ouvrages.

La convention prendra effet à compter de sa signature par les parties et est conclue pour la durée des ouvrages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

-Adopte à l'unanimité, la proposition ci-dessus

-Autorise le Maire à signer la convention de servitude

Démission d'un membre du Conseil Municipal (vote de régularisation)

Monsieur Le Maire informe les membres de l'assemblée que Nathalie REMEAU lui a adressé, par lettre recommandée avec accusé de réception, le 16 juin 2023 sa démission.

En l'absence de liste complémentaire, l'assemblée délibérante de Saint-Sauveur d'Aunis sera composée de 18 membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, accepte à l'unanimité.

Ressources humaines : recrutement d'agents recenseurs

Monsieur Le Maire informe qu'il est nécessaire de recruter trois agents recenseurs.

Matériel : cession d'un véhicule électrique

Monsieur Le Maire informe l'assemblée délibérante que la mairie possède un véhicule électrique MEGA E-WORKER, mis en circulation le 17/09/2012. Ce véhicule est en panne depuis plusieurs années. Le coût des réparations étant trop élevé au regard de l'utilité de ce véhicule, il propose de le céder pour l'euro symbolique.

Mise à disposition des agents techniques (bâtiments et espaces verts) lors d'événements climatiques et/ou catastrophes naturelles (séisme ...) au profit des Communes membres de la CDC Aunis Atlantique

Monsieur Le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des derniers événements climatiques et du séisme du mois de juin 2023 et du mouvement de solidarité entre les communes que cela a induit, il lui semble nécessaire d'organiser lors de tels événements une aide mutuelle entre les communes de la communauté des communes Aunis Atlantique.

* Retrouvez les comptes-rendus des Conseils Municipaux dans leur intégralité sur le site internet de la commune.

POINT SUR LE Budget Communal 2023

INVESTISSEMENT

1,3

millions d'euros

(1 321 783,71)



FONCTIONNEMENT

1,9

millions d'euros

(1 976 350,76)

Principaux projets d'investissement 2023

Réalisés en 2023 :	
École	Centre rencontre
Sanitaires : 86 137,62€	Vitrage : 15 720€
Pompe à chaleur : 12 343,61€	
Matériel cuisine : 4 367,21€	

Principales dépenses de fonctionnement 2023

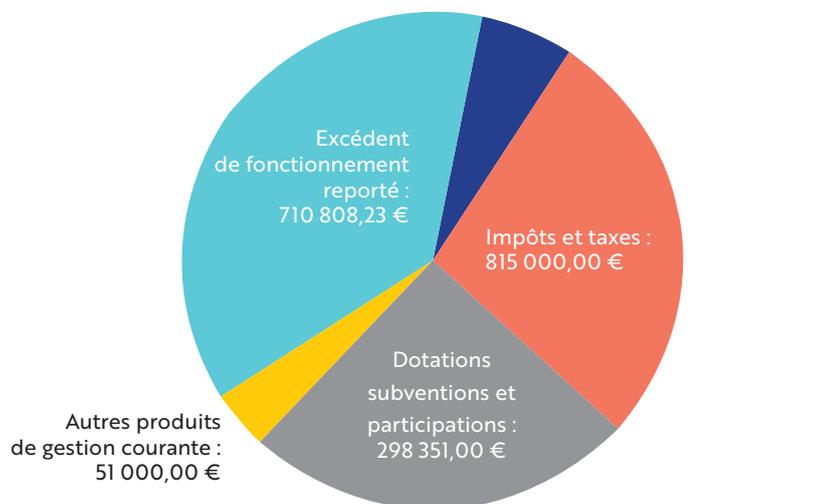
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL
(énergies, maintenance des bâtiments,
achat de fournitures, voirie...)

438 400 €

CHARGES DE PERSONNEL

493 774,41 €

Produits des services,
domaine et ventes diverses :
209 046,72 €



LE GOLFE DES PICTONS

Le Marais Poitevin que nous connaissons aujourd'hui est composé de nombreux paysages. Il y a plus de deux mille ans, c'était un grand golfe appelé dans certains ouvrages, Golfe des Pictons. Ce sont des moines et des générations de maraîchins qui l'ont transformé en creusant des canaux, élevant des digues, plantant des arbres ...



1.

Le Golfe des Pictons était en partie recouvert par l'océan à marée haute. Il était soumis à de longues périodes de crues dues aux abondantes quantités d'eau venant du bocage et des forêts alentours situés en hauteur : **Le bassin versant**.

2.

Pour aménager ce golfe, les moines ont construit des digues qui empêchent le retour de l'océan.

3.

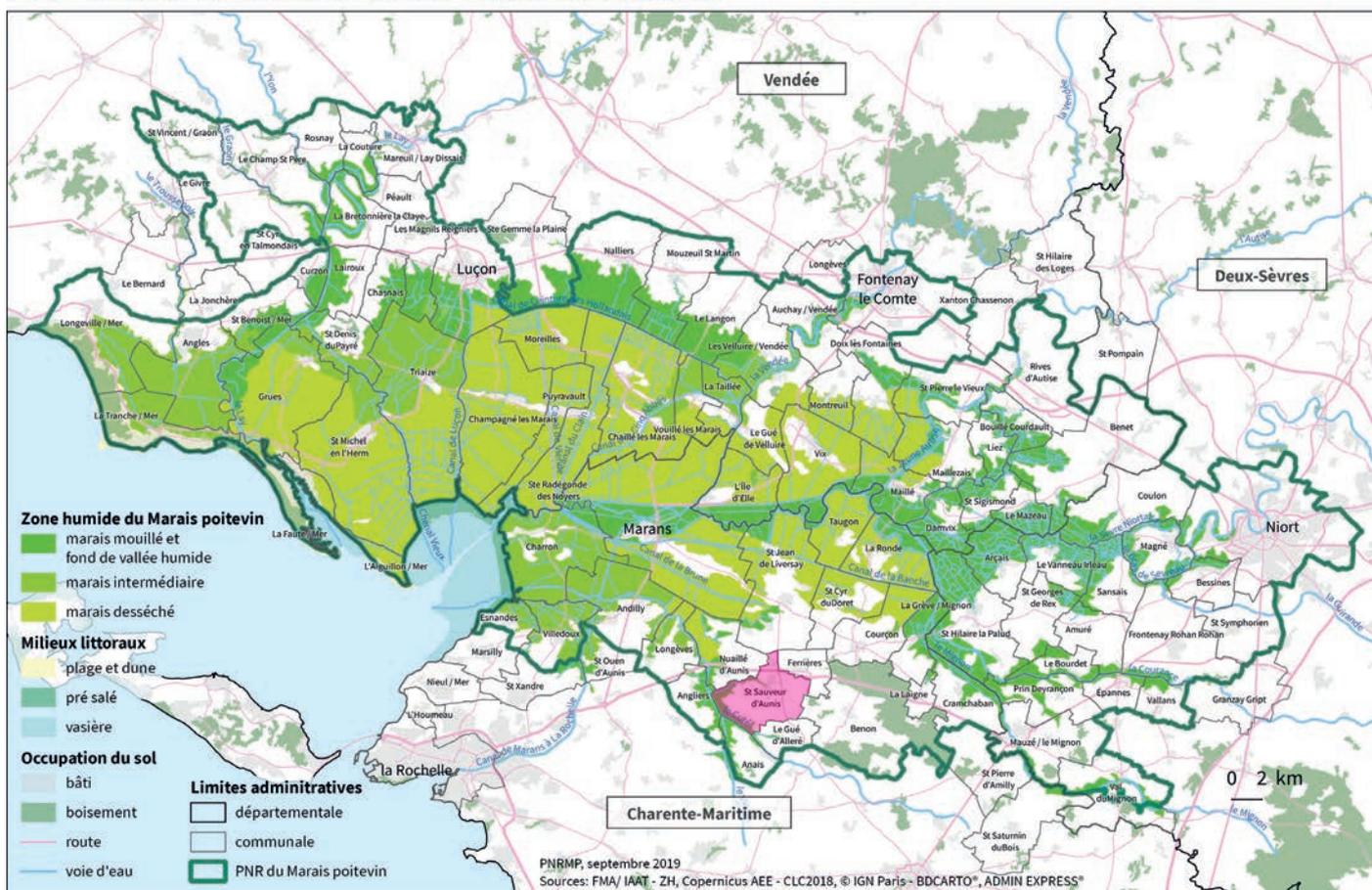
Dans ces terres protégées par des digues, des canaux et fossés ont été creusés pour évacuer l'eau de pluie à marée basse et servir de réserve en été. Les marais desséchés sont nés.

4.

Plus loin, derrière ces digues, des secteurs reçoivent l'eau en bassin versant. Lorsqu'il en arrive plus que l'on ne peut en évacuer à marée basse, c'est la crue. Ces terrains inondables sont appelés marais mouillés.

Parc Naturel Régional du Marais Poitevin

Zone humide du Marais poitevin et milieux littoraux



Le réseau Hydrographique

Un réseau hydrographique très dense, avec un axe fluvial majeur, la Sèvre Niortaise, deux principaux cours d'eau, Le Mignon et le Curé et de très nombreux canaux aux dimensions variées (Canal du Curé, canal du Mignon, Canal de la Banche...)

Un réseau hydraulique régulé par la présence de digues (ou merlons) sur certains secteurs, mais aussi par de nombreux ouvrages tels que les barrages, les bondes, les ponts ou encore les portes à marée.

Le risque inondation

Des risques naturels majoritairement liés à l'eau (combinaison des aléas submersion marine et débordement des cours d'eau). Différents types d'ouvrages de protection : des digues de premier rang et de second rang et de nombreux ouvrages hydrauliques.

La Biodiversité dans notre Marais

Trois grandes entités paysagères ; la Plaine d'Aunis au sud, le Marais Poitevin au nord et la baie de l'Aiguillon à l'ouest.

La plus vaste zone humide de la façade Atlantique : 22 387 hectares de Marais. Principaux réservoirs de biodiversité : les boisements (forêt et bois de Benon), la Venise Verte, le littoral, les vallées des cours d'eau et les marais mouillés.

Un écosystème écologique reconnu et protégé (site classé ZNIEFF, Zone Natura 2000, arrêté de protection de biotope et des habitats naturels de 19 des 20 communes d'Aunis Atlantique appartiennent au périmètre du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. (Telle que la Vallée du Curé sur notre commune).

Des problèmes d'assainissement pendant les inondations à Saint Sauveur

Les inondations, le niveau de nappes très haut combinés à la vétusté du réseau ont eu des conséquences sur l'évacuation des eaux usées.

Certains logements ont eu des impossibilités pour utiliser leurs installations sanitaires.

Malgré les efforts de la RESE et les dérogations préfectorales, ces gênes ont perduré plusieurs jours.

EAU 17 le maître d'ouvrage a engagé un plan pluriannuel de remplacement. Les rues du Pont des Ballets, de la Prée, de Port Bertrand sont déjà réalisées. La première tranche de la rue de Saintonge est en chantier et suit une deuxième et une troisième tranche ainsi que les rues adjacentes.

Pendant cette période de défaillance, la commune a mis des sanitaires et douches à la disposition des personnes qui le souhaitaient.

Pics - Crues - Inondations

Octobre-Novembre 2023



A gauche le débouché de la Charre dans le canal du Curé en crue

Rappel du déroulement du contexte hydrologique et climatique

Alors que les cours d'eau subissaient un assec depuis tout l'été, les précipitations fortes, rapprochées et continuent depuis le 18 octobre, vont atteindre un cumul de 360 mm au 9 novembre 2023.



Le canal du Curé en crue

Chronologie des actions menées par la Syrима (Syndicat des rivières et des marais)

Mercredi 18 octobre : premières pluies de cet épisode

Vendredi 20 octobre : information de la première opération de baccage 2023

Mercredi 25 octobre : information de notre éclusier, fasse au cumul des pluies, vigilance sur la manœuvre des ouvrages.

Jeudi 26 octobre : ouverture de l'ouvrage du pont du Booth (Nuailé d'Aunis). Les conditions climatiques sont très défavorables pour que le bateau du département missionné par le Syrима « Le Charron » prenne la mer pour faire route entre la Pallice et les Portes du curé, du fait de la tempête. Ce bateau est chargé de la campagne annuelle de baccage et fraisage sur les chenaux maritimes.

Vendredi 27 octobre : informations aux communes (ayant des marais communaux) des difficultés rencontrées pour mener l'opération de baccage comme prévu la semaine suivante. Echange avec le département sur cette faisabilité. Face à la difficulté de la venue du « Charron » et face à la montée de l'eau, échange avec le service agence fluviale du département pour ouverture du canal de Marans-La Rochelle, branche Nord.

Samedi 28 octobre : ouverture du canal Marans-La Rochelle, début du délestage via la branche Nord vers la Sèvre (jusqu'au 06/11 à plein puis compromis ensuite compte tenu du niveau soutenu de la Sèvre).

Dimanche 29 octobre : le niveau du Curé est plus haut que le niveau de vase du chenal, ouverture des portes à la mer (80 cm chacune, pour le dévasage des portes à flot).

Lundi 30 octobre : malgré l'état de la mer, une période plus calme a permis au capitaine du « Charron » de prendre la mer en fin d'après-midi et de faire route vers les portes du Curé. Ouverture des portes du Curé à la mer en grand.

Mardi 31 octobre : fraisage des ruissons du Curé. Coefficient trop faible pour remonter dans le Villedoux.

Entre le 2 et le 5 novembre les mesures prises (délestage, fraisage, remplissage progressif de la cuvette de Nuailé) permettent de contenir les niveaux d'eau en deçà des crêtes des différentes digues.

A partir de ce moment les agents (et selon le cas les élus concernés) vont être tous les jours sur les différents sites sensibles, en liaison avec la CDC Aunis Atlantique, les Mairies, les Présidents d'ASA et la Gendarmerie.

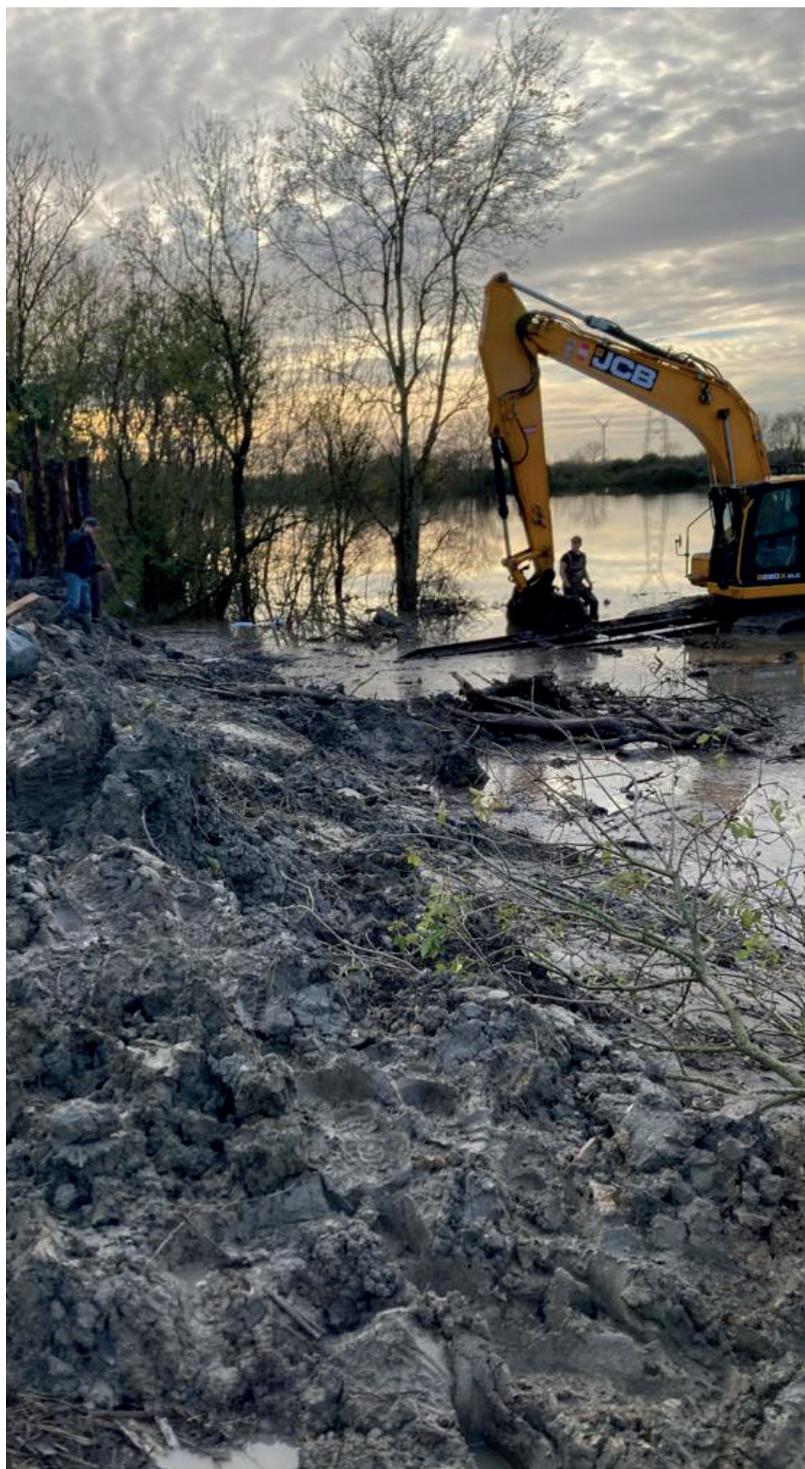
Lundi 6 novembre : augmentation rapide des niveaux suite aux précipitations soutenues et à la saturation des sols. L'information que la digue du marais plan est prête à surverser.

Mardi 7 novembre : la digue du Marais Plan surverse.

Mercredi 8 novembre : contact ASA St Michel pour information des fermes concernées par une potentielle inondation dans le Marais Saint Michel. (entre Nuailé d'Aunis et Luché).

Jeudi 9 novembre : constat surverse importante digue du Marais Plan en présence des services de l'Etat. Début de surverse à certains endroits sur les digues du Curé (côté Nuailé d'Aunis).

Vendredi 10 novembre : brèche dans la digue du Marais Plan et accroissement de l'inondation du marais Saint Michel.



Brèche dans la digue du marais de Nuailé d'Aunis

Inondation à Saint-Sauveur d'Aunis 1955



Rue de la Charre

Les risques d'inondations de notre village sont dûs au cumul souvent rapide d'eau venant des versants situés en amont du bourg, ces volumes étant freinés par certains ouvrages routiers et urbains (ponts et autres ouvrages quelques fois privés réalisés par des riverains).

Ces inondations peuvent être qualifiées de récurrentes. En effet la mémoire des anciens nous rappelle que plus ou moins régulièrement cela se reproduit. La crue de 1955 reste encore bien présente dans les esprits on peut encore rappeler celles de 1966, 1984, 2020 et la dernière 2023.

L'urbanisation et l'imperméabilisation des sols sont des facteurs aggravants.

Les travaux engagés par la commune depuis 2020 permettent un meilleur écoulement : curage de La Charre sur toute la traversée du village jusqu'au pied du marais, suppression d'ouvrages encombrants, remplacement de busage sous dimensionnés. Des travaux sur les deux ponts rue de La Charre prévus à l'automne ont été reportés au printemps en raison du niveau d'eau, ils devront encore améliorer l'écoulement.

Il est à noter que chaque riverain doit effectuer l'entretien des fossés et cours d'eau et ne doit pas entraver la circulation d'eau par quelques ouvrages que ce soit.



Rue de la Roulerie

Vos conseillers numériques

seront présents

à la mairie de **Saint-Sauveur d'Aunis**
les jeudis suivants de 9h30 à 12h :

LES 04 ET 18 JANVIER

LES 1ER, 15 ET 29 FÉVRIER

LES 14 ET 28 MARS

Permanences susceptibles d' être modifiées

On vous accompagne gratuitement pour :

- utiliser vos tablettes, smartphones, ordinateurs de manière sécurisée
- échanger avec vos proches
- utiliser vos réseaux sociaux
- apprendre les bases du traitement de texte etc.

Permanences sur RDV également à

Angliers, Benon, Cram Chaban, Ferrières,
La Grève sur Mignon, La Laigne, Nuillé d'Aunis,
La Ronde, Le Gué d'Alléré, Saint-Jean-de-
Liversay, et Taugon.

Permanences
gratuites
sur RDV



Saint- Sauveur
d'Aunis



CONTACTEZ-NOUS POUR PRENDRE RDV :

Nassima RAVARIT

☎ 07 78 34 80 87

✉ nassima.ravarit@aunislantique.fr

Harry VAN LIEMPD

☎ 06 29 57 61 94

✉ harry.vanliempd@aunislantique.fr

Saint-Sauveur-d'Aunis raconté par ses habitants

De Ligoure à Saint-Sauveur-d'Aunis : deux mille ans d'histoire

Grandeur et décadence de la vigne

Le chanoine Léon Brunet Chanoine relate certains faits qui sont plus particulièrement reliés à l'histoire de sa famille. Il tient la plupart d'entre eux du récit de son aïeule Madame veuve Fernand Pochon, née Marie Robert décédée en 1953 à l'âge de 98 ans. C'est de son arrière-grand-père maternel, Pierre Favreau, qui fut maire de Saint-Sauveur-d'Aunis pendant de nombreuses années, qu'elle tenait les plus anciens.

Les maires Favreau et Raimond

Pierre Favreau était meunier et habitait le moulin Corneau qui resta propriété de la famille pendant plusieurs décades. C'est sans doute en partie à son mariage avec la fille du maire, Anne Favreau, que Louis Raimond dut ses différents mandats : 1840-1843, 1848-1866, 1874-1876.

C'est sous la magistrature de Louis Raimond que se situe le passage de Louis-Napoléon au château de Beauregard, propriété du baron de Chassiron. La réception fut très soignée. Les maires des alentours étaient invités au banquet. La population venue saluer et acclamer l'illustre personnage se vit gratifier d'une jonchée de napoléons.

C'est aussi Louis Raimond qui fut parrain au baptême de la cloche actuelle ; son nom figure d'ailleurs gravé dans le métal. Sous son mandat de maire se déroulèrent les événements concernant la chapelle de Notre-Dame-des-Vignes, devenue depuis Notre-Dame-des-Champs et dédiée à Marie sous l'appellation du Mont-Carmel.

L'érection solennelle de la chapelle eut lieu en 1851, sous l'épiscopat de Mgr Villecours, évêque de La Rochelle (1825-1855), après la décision du conseil municipal et du conseil de fabrique.

La visite de Mgr Landriot

La visite pastorale pour la confirmation, par Mgr Landriot (évêque de La Rochelle de 1856 à 1867), fut aussi marquée par une décoration originale : une sorte d'arc de triomphe avait été dressé qui comportait l'inscription « Vive Monseigneur ».



Statue de Notre Dame d'Afrique visible dans la chapelle

Si le fait peut paraître banal, ce qui ne l'était pas, c'était la manière dont, le soir, cette inscription apparut : elle était faite avec des « lumas », la base de la nourriture de l'époque ; ces coquilles remplies d'huile et munies d'une petite mèche faisaient une enseigne lumineuse du meilleur goût, et n'entraînaient qu'une dépense modeste proportionnée aux moyens financiers des habitants.

LE CHANOINE BRUNET RACONTE ...

Les ravages du phylloxéra

Le phylloxéra revint de plus bel et ravagea toutes les cultures viticoles. Deux crises en 30 années c'était trop ! En Aunis, les vignes arrachées ne furent pas replantées, et ce, malgré l'arrivée des plans américains insensibles à cette terrible maladie.

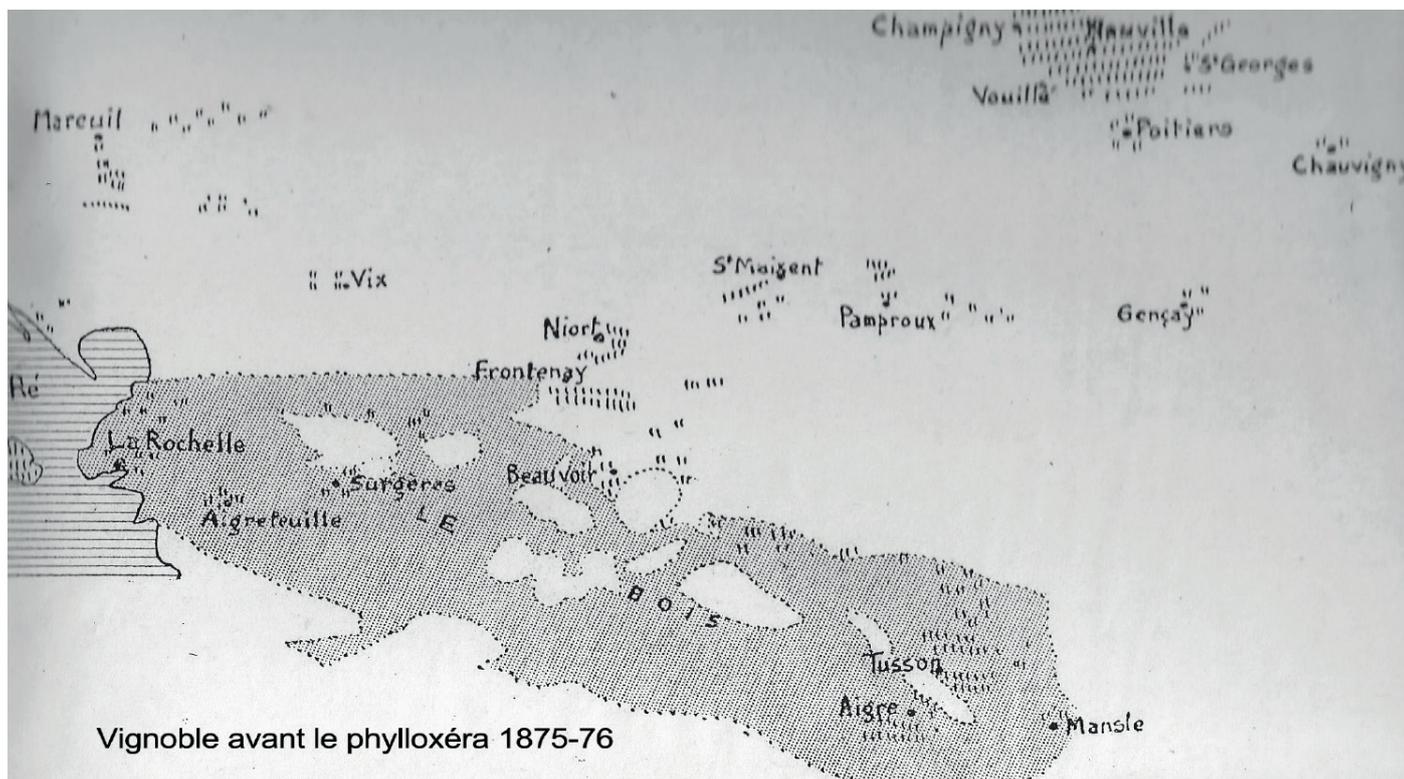
On se souvenait trop bien encore, dans les familles vigneronnes, de la misère qui avait régné 30 ans plus tôt à cause du délai nécessaire à la remise en production des plants. Après avoir payé les nouveaux plants qui coûtaient fort cher. Tous savaient qu'on aurait bien peu d'autres ressources pour assurer le quotidien pendant les cinq années d'attente pour que la vigne donne à nouveau.

Ce fut le début de la décadence démographique des villages, dont celle de Saint-Sauveur-d'Aunis qui passa de 1500 habitants à cette époque à 780 dans les années 1930.

Source : Léon Brunet, Chanoine



Au temps des vignes, le chanvre aussi se cultivait Saint-Sauveur avait plusieurs tisserands d'où sortait le linge, les draps de nos grands-parents dont les larges armoires ventrues d'alors regorgeaient. On ne jetait rien, les déchets allaient à la corderie Au Moulin rouge, là était le cordier. Un grand pré, la corderie était son atelier. Un champ porte encore ce nom aujourd'hui.



Vignoble avant le phylloxéra 1875-76

Épisode 4 à suivre...



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Insee
en partenariat
avec votre commune

Recensement de la population 2024



C'est utile pour vivre aujourd'hui et construire demain !

Les chiffres du recensement de la population permettent de connaître les besoins de la population actuelle (transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.) et de construire l'avenir en déterminant le budget des communes.

C'est encore plus simple sur Internet !

Une notice internet contenant vos codes de connexion vous sera remise par votre mairie pour vous recenser en ligne à compter du 18 janvier 2024.

C'est sûr !

Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et cela de façon anonyme.

Pour en savoir plus

 le-recensement-et-moi.fr ou renseignez-vous auprès de votre mairie.



Le recensement de la population est gratuit !

Recensement de la population 2024

Cette année, Saint Sauveur d'Aunis réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier



Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 26 janvier ?

Contactez la commune : 05 46 01 80 13

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.

2. Définir le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

3. Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter :

Sandrine MARTIGNON à la Mairie : 05 46 01 80 13

EHPAD Résidence Les Champs du Noyer



L'EHPAD Les champs du Noyer est situé sur la commune de Saint Sauveur d'Aunis. Il est géré par l'Association Tremä qui a à cœur de faire vivre ses valeurs au bénéfice des personnes qui habitent l'EHPAD et des salariés qui donnent vie au projet de l'établissement.

L'EHPAD peut vous accueillir pour des séjours temporaires (d'une à plusieurs semaines) ou pour y vivre durablement. L'EHPAD est composé de 5 petites unités de vie dédiées à l'accueil de personnes âgées et de personnes handicapées vieillissantes. La Résidence propose également une unité de vie protégée pour les personnes âgées désorientées en raison d'une maladie neurodégénérative.

Les personnes âgées de la commune et des environs peuvent également venir manger à la résidence, le midi, et partager des activités (atelier mémoire, gym douce...) et temps d'échanges avec d'autres. Un repas complet et équilibré est proposé pour 7€.

L'accueil de jour est également ouvert pour des personnes âgées touchées par une maladie d'Alzheimer ou apparentée et qui souhaitent rompre leur isolement, bénéficier d'ateliers de prévention de la perte d'autonomie, et apporter du répit pour les proches aidants.

Pour toutes demandes de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'équipe au 05 46 66 66 05 ou par mail à residence.leschampsduoyer@trema-asso.fr. Nous aurons plaisir à vous renseigner ou vous faire visiter la Résidence.

VENEZ DÉJEUNER A LA RÉSIDENCE

Vous avez plus de 60 ans et souhaitez partager un repas avec d'autres, la Résidence Les Champs du Noyer vous accueille du lundi au vendredi midi.

Repas complet et équilibré au tarif de 7€.

Si vous le souhaitez vous pourrez rester partager des activités avec les autres habitants (atelier mémoire, concert, jeux de table, atelier créatif...).

Réservation jusqu'à la veille de votre venue.



EHPAD Les Champs du Noyer
10, Rue des Baraques
17540 SAINT SAUVEUR D'AUNIS
05.46.66.66.05
residence.leschampsduoyer@trema-asso.fr



Plus d'information sur l'EHPAD :
<https://www.trema-asso.fr>

Bibliothèque Municipale



Bibliothèque Municipale

4, rue du 8-Mai-1945
17540 Saint-Sauveur d'Aunis
Tél. : 05 46 1 81 39

Courriel : bibliotheque@stsauveurdaunis.fr
Site : <https://saint-sauveur-aunis-pom.c3rb.org>
Rejoignez-nous sur Facebook :
<https://www.facebook.com/lireetvous17540>

Les Horaires

La bibliothèque a repris ses horaires habituels dès la rentrée scolaire :

Mardi : 16h à 18h30

Mercredi : 10h à 12h et de 16h à 18h

Samedi : 10h à 12h



Les activités récurrentes : écoles, bébés lecteurs, etc ...

En 2023, nous avons bien sûr repris nos habituelles activités à la bibliothèque comme en-dehors, qu'il s'agisse de l'accueil des écoles primaire et maternelle, du Centre de loisirs ou des visites mensuelles à l'EHPAD.

Chaque classe de l'école primaire vient à la bibliothèque le mardi, tous les 15 jours environ. L'école maternelle vient au même rythme, mais commence ses visites après la pause d'octobre ou novembre. Pour la septième année consécutive, toutes les classes de l'école primaire participent au prix des Incorruptibles. Une de nos bénévoles interviendra à l'école pour présenter, lire et commenter les ouvrages sélectionnés.

Nous continuons aussi les séances pour les Bébés lecteurs. Vous trouverez les horaires des rencontres sur les sites de la bibliothèque et de la mairie.

Les manifestations ponctuelles

En 2023 nous avons aussi participé à de nombreuses animations proposées par la CDC Aunis-Atlantique, d'autres bibliothèques ou Aunis en Livres.

Les petits bénéfices des ventes engrangés lors des vide-greniers organisés sur la commune nous permettent d'enrichir notre fonds, et de liquider nos surplus encombrants. Nous profitons de ce bulletin pour remercier tous les donateurs, en particulier ceux qui nous remettent des ouvrages récents, romans policiers ou autres, BD, livres jeunesse, en très bon état, que nous pouvons mettre en rayon aussitôt à la disposition du public.

Le prix des Lecteurs de Cognac

Cette année encore, un groupe de huit lecteurs a participé au prix des Lecteurs de Cognac en partenariat avec la médiathèque départementale de Saintes (MD17), ce qui nous a permis de découvrir quatre romanciers italiens. Nous avons acheté un exemplaire de chacun des romans : ils sont maintenant à la disposition de tous nos abonnés. Nous nous sommes réunis pour échanger à propos des livres et passer un bon moment ensemble chez Mr Klaxon. Nous avons eu le plaisir de recevoir dans nos locaux Giuseppe Catozzella, lauréat du prix en 2023 pour son roman Brigantessa. L'auteur s'est montré passionnant, disponible et chaleureux. À notre grand plaisir, le public est venu nombreux, parfois de loin. Le prix 2024 nous proposera quatre auteurs irlandais. Nous incitons toutes les personnes intéressées à venir rejoindre notre groupe de lecture !

Du renfort

Une nouvelle bénévole, Belinda Brehon, est arrivée avec enthousiasme et énergie. Nous la félicitons pour son implication et son engagement. Elle est déjà devenue une ressource précieuse.

Les actions de la CPTS Aunis Nord

Les bureaux de la CPTS Aunis Nord sont à Saint-Sauveur – Place de la Maire (ancienne Poste)

Coordonner et favoriser l'accès à la santé sur le territoire

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Aunis Nord regroupe des professionnels de santé libéraux et acteurs de la santé pour répondre aux enjeux sanitaires du territoire. La CPTS contribue à améliorer la prise en charge de la population en répondant à ses besoins. L'association coordonne et fluidifie également les échanges entre les professionnels de santé du territoire d'Aunis Nord et des structures de santé.

Nos missions santé

1. Amélioration de l'accès aux soins
2. Parcours de soins pluriprofessionnels
3. Développement d'actions de prévention
4. Réponse aux crises sanitaires graves
5. Qualité et pertinence des soins
6. Accompagnement des professionnels de santé



Le concours de la plus belle vraie moustache



MOVEMBER : une action de sensibilisation aux cancers masculins.

Après octobre rose, en lutte contre les cancers du sein, c'est au mois de novembre de se vêtir de bleu, d'arborer la moustache et de sensibiliser aux cancers masculins.

Cette opération menée le dimanche matin 26 novembre a attiré du monde sur la Place avec une exposition de voitures anciennes et un concours de la plus belle moustache ! Un bon moment qui a permis à la sensibilisation et à la convivialité.

Informar les usagers sur le lieu de vie est le moyen le plus concret se sensibiliser les hommes au fait de faire attention à leur santé ! Le CPTS Aunis Nord a su faire de cette rencontre un moment qui a du sens.

Le Séisme du 16 juin 2023

Suite au séisme nous avons reçu 115 dossiers de pré-déclaration d'assurance que nous avons transmis à la préfecture.

Notre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle par l'arrêté du 30 juin 2023 publié au journal officiel le 7 juillet 2023.

L'église de Saint Sauveur d'Aunis, impactée par le séisme, a reçu la visite de l'architecte du patrimoine, Mme Virginie SEGONNE-DEBORD, le 20 juin 2023. Cette visite avait pour but d'approfondir l'analyse des dégâts réalisée la veille par le maire et ses adjoints.

Si l'aspect général des maçonneries des élévations extérieures ne laisse pas apparaître de désordres remarquables, on constate effectivement à l'intérieur de l'église la présence de nombreux gravats tombés au sol notamment dans les deux transepts où une partie de l'enduit en plâtre qui recouvre des voûtes en berceau en pierre a été retrouvé au sol.

Dans le reste de l'édifice, et en particulier dans le collatéral nord, il apparaît des fissures, pour la plupart préexistantes. Elles ont dû s'élargir et s'allonger sous l'effet des ondes sismiques.

Dans l'immédiat il est préconisé de purger les enduits non adhérents sur les voûtes des deux transepts.

La visite de l'expert d'assurance a été réalisée le 29 août 2023. A sa demande nous avons chargé l'architecte du patrimoine de réaliser le chiffrage des travaux de réparation de l'édifice.

La remise en état de l'église se fera dès autorisation de l'assurance et des pouvoirs publics.



FONDATION DU PATRIMOINE

Je me mobilise !

SOS Séisme, Sauvons nos églises

Saint-Pierre de Cram-Chaban (17), Notre-Dame de Courçon (17), Saint-Gérard de La Laigne (17), Saint-Pierre de La Ronde (17), La Transfiguration à Saint-Sauveur d'Aunis (17), Saint-André du Gué-d'Alleré (17), Saint-Ouen de Saint-Ouen d'Aunis (17), Saint-Cyr d'Arçais (79), Saint-Pierre de Mauzé-sur-le-Mignon (79) et Saint-Hilaire de Saint-Hilaire-la-Palud (79)

► Bulletin de don

► **Oui, je fais un don pour aider à restaurer les églises de Charente-Maritime et des Deux-Sèvres touchées par le séisme du 16 juin 2023.**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet
www.fondation-patrimoine.org/88153
ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine, 1 bis rue Lebasclès 86000 Poitiers, accompagné de mon règlement à l'ordre de : **Fondation du patrimoine. SOS Séisme, Sauvons nos églises**

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre :

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

► Mentions légales

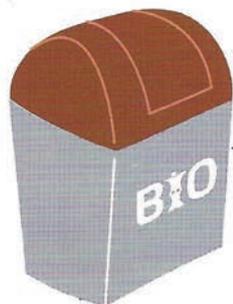
La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes de frais de gestion évalués forfaitairement à 6% du montant des dons. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine.

Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org. Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre. ☐

LES BIODÉCHETS

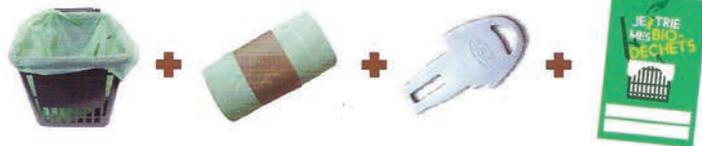
Tous les biodéchets alimentaires peuvent être déposés dans la borne marron.

Épluchures, restes de repas, coquilles, marc de café, essuie tout en papier blanc uni, croutes de fromage, restes de viande, de poissons et de crustacés, agrumes, produits alimentaires périmés sans emballages...



Le bon geste

Utilisez uniquement les sacs biodégradables fournis en mairie.



Retirez gratuitement votre équipement en mairie.

ATTENTION

- Vos BACS de poubelles jaunes doivent être sortis le dimanche soir et rentrés le lundi dans la journée.
- Les BACS sacs noirs avec le couvercle Vert doivent être sortis le mercredi soir de la semaine concernée et rentrés le jeudi dans la journée.
- Les poubelles ne doivent pas rester indéfiniment dans la rue !!! elles doivent être rentrées dans vos propriétés. Merci de respecter ce bon usage.



RELAIS POSTE DANS ÉPICERIE VIVAL

14, rue de Ligoure
Mardi, jeudi et vendredi
8h30 à 13h - 16h à 19h30
Mercredi et samedi 8h30 à 13h
Fermé dimanche et lundi



RESTAURANT MONSIEUR KLAXON

1, place de la Mairie
05 46 45 18 17



AU 404 BR VINS, BIÈRES, CONVIVIALITÉ

Z.A des Beaux Vallons
05 46 67 07 91



ORDURES MÉNAGÈRES LES BACS SONT À SORTIR LA VEILLE !

Ramassage des bacs **jaune** :
Lundi, toutes les semaines
Ramassage des bacs **vert** :
Jeudi, toutes les **2 semaines**
En savoir plus sur cyclad.org



ÉPICERIE VIVAL

14, rue de Ligoure
Tél. 05 46 56 58 33
Mardi au samedi
8h30 à 13h - 16h30 à 19h30
Dimanche 8h30 à 12h30
Fermé le lundi



LA BOULANGERIE

Place de la Mairie
Tél. 05 46 44 76 48
Mardi au dimanche
8h à 12h30
Fermé le lundi



LE SAINT-SAUVEUR BAR TABAC, PRESSE, RETRAIT D'ARGENT

11, rue de la Mairie
05 46 01 81 72



LES FERMIERES DU MARAIS POITEVIN

Rue du Mémorial
Z.C de Saint-Sauveur d'Aunis
05 46 46 73 14



ÉCOLE MATERNELLE

Rue de la Roulerie
05 46 01 92 02

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Rue de la Roulerie
05 46 01 80 46



LE STUDIO FLORAL

26, rue de Ligoure
Shona Chastagnet
06 66 68 65 72

Mardi au samedi :
9h30-12h30 / 15h-19h
Dimanche 10h-12h30



LA BOUCHERIE

12, rue de Ligoure
Tél. 05 46 01 80 15
Mardi au samedi
8h30 à 13h - 16h30 à 19h30
Dimanche 8h30 à 12h30
Fermé le lundi

Infos pratiques !



LE MARCHÉ
Place de la mairie
Tous les dimanches matin



HUITRES

Michel Joyeau
05 46 75 46 41

VOLAILLES FERMIERES

Maxime Filloneau
06 61 76 50 80

FRUITS - LÉGUMES

Jean-Michel BRILLET
05 46 01 39 96

FROMAGE À LA COUPE

MT Fromagerie
06 23 63 08 00

Numéros d'urgence

15 SAMU

17 POLICE

18 POMPIERS

112 APPEL D'URGENCE

MÉDICAL ET PARAMÉDICAL



CABINET MÉDICAL

20, rue de Ligoure

Médecin généraliste
Cécile POIROUX
05 46 01 92 56

Médecin généraliste
Éléonore DUPONT
Collaboratrice
05 46 01 92 56

Médecin généraliste
Dorian GAUDIN
05 46 01 92 56

CABINET INFIRMIER

13, rue de Ligoure

Soins à domicile et sur RDV

Infirmière
Laurence ELUERE
05 46 01 80 47

Infirmière
Marie MARTIN
05 46 01 80 47



PHARMACIE

SAINT-SAUVEUR D'AUNIS

1, rue de Saintonge
05 46 01 98 10

Lundi au vendredi :
9h-12h30 / 14h30 -19h30
et samedi de 9h-12h30



CABINET DENTAIRE

29, rue du Ligoure

Chirurgien-Dentiste
Dorothee DORÉ
05 46 01 91 05

Chirurgien-Dentiste
Julien FIQUET
05 46 01 91 05

Chirurgien-Dentiste
Dominique RICKETS
05 46 01 91 05



PÔLE PARAMÉDICALE

2, place de la Cure

Ostéopathe D.O
Sébastien DUPUY
05 46 68 78 11

Thérapeute psycho-corporel
Hypnothérapeute
Julien Lareuze
06 74 98 51 69

Ortophoniste
Coline ROUX
05 46 66 71 91

Chiropracteur
Laurie CAMADURO-REVERS
06 20 32 78 30

Pédicure-Podologue D.E
Morgane DUBREIL
07 86 84 14 61

Sophrologue
Sandrine LIMOUSIN
06 59 05 13 81

Masseur-kinésithérapeute
Périnéologue D.U
Amandine LANGLOIS
05 46 66 43 56

Masseur-kinésithérapeute D.E
Annabelle BERTIN
05 46 66 43 56

Masseur-kinésithérapeute D.E
Aline RODDE-BÉRY
05 46 66 43 56

Masseur-kinésithérapeute D.E
Céline MULOT
05 46 66 43 56

Masseur-kinésithérapeute D.E
Alice GIRARD
05 46 66 43 56

Pédicure-Podologue D.E
Aurélien LAMBERTON
05 46 69 37 87

LE CCAS

de Saint-Sauveur d'Aunis !

Le CCAS s'adresse à tous les habitants de Saint-Sauveur qui rencontrent des difficultés, qui ont besoin d'être informés sur leurs droits sociaux, d'être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne ou administratives ou orientés vers des partenaires institutionnels ou associatifs (CIAS, Espace mosaïque, assistante sociale, Banque Alimentaire, ADMR...).

LES ACTIONS :

SOUTIEN AUX PERSONNES FRAGILISÉES :

- Mise en place d'un transport solidaire pour répondre aux besoins de mobilité.
- Organisation de moments de partage et de convivialité pour les personnes âgées.
- Sensibilisation à l'entraide entre voisins (solitude, détresse...)

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL :

- Aide ponctuelle et à titre exceptionnel aux personnes qui rencontrent des difficultés financières après étude de la situation.
- Orientation vers les organismes spécialisés.
- Aide aux démarches administratives.
- Mission d'écoute pour les personnes qui ont besoin de parler ou d'échanger.

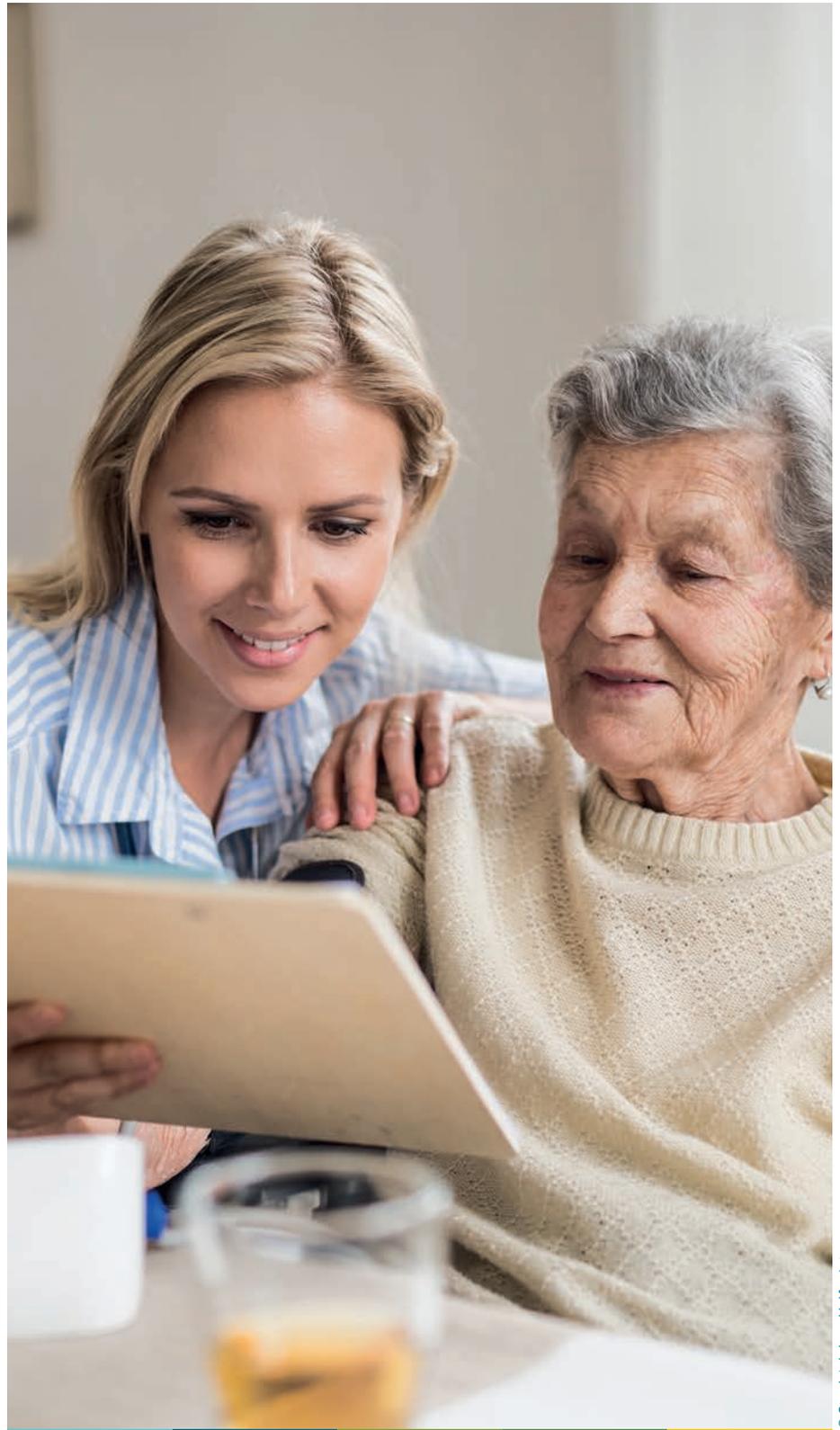
Mairie

Place de la Mairie
17540 Saint-Sauveur d'Aunis



05 46 01 80 13

ccas@stsauveurdaunis.fr



© StockAdobe - Halfpoint

Départ

St Sauveur d'Aunis
Haras de Beauvallon
9h00

TRANSHUMANANCE

de la VALLÉE du CURÉ

19 Mai 2024

› **Défilé**

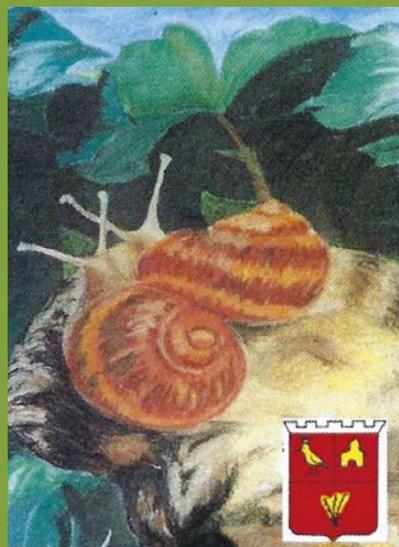
jusqu'au Marais Communal

"environ 2h" Avis aux marcheurs
Vaches avec vachers - Chevaux Attelés et Montés
Tracteurs & Voitures de Collection





ÇA BOUGE ! À SAINT-SAUVEUR-D'AUNIS



11
FEV **BROCANTE**
Au Centre Rencontre
organisée par le Tennis Club

16
MAR **CONCERT**
De la Saint-Patrick
organisé par l'APE

22
MAR **COUSCOUS**
Organisé par la Paroisse

19
MAI **TRANSHUMANCE**
De la vallée du Curé

26
MAI **BOURSE AUX JOUETS**
Organisé par l'association
des p'tits loups

09
JUIN **ÉLECTIONS
EUOPÉENNES**

19
JAN **VŒUX DU MAIRE**
19 heure au Centre
Rencontre

06
AVR **CARNAVAL**
Organisé par PEP'S, APE,
Mômes en fête et les P'tits
Ligouriens

21
JUIN **GALA DE DANSE**

20
JAN **GALETTE DES AINÉS**
Au Centre rencontre

27-28
AVR **FLÉCHETTES**

22
JUIN **MUSIQUE EN SCÈNE**

27
JAN **CONCOURS DE BELOTE**
Organisé par les
Gais Lurons

08
MAI **CÉRÉMONIE**
Au monument aux morts

03
FEV **LOTO**
Organisé par le FC2C

34^e ÉDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL D'ORCHESTRES DE JEUNES / 30 JUILLET - 12 AOÛT 2023

60 CONCERTS / 360 MUSICIENS DE 15 À 25 ANS / 11 PAYS
PROGRAMMATION SUR WWW.EUROCHESTRIES.ORG/17

Eurochestries
fusions musicales



ATTENTION VILLAGE FRANÇAIS

Vous pénétrez à vos risques et périls

Ici nous avons des clochers
qui sonnent régulièrement



des coqs qui
chantent très tôt

des troupeaux qui vivent
à proximité



certains ont même des cloches
autour du cou

des agriculteurs qui travaillent
pour vous donner à manger



Si vous ne supportez pas ça,
vous n'êtes pas au bon endroit

Sinon, nous avons de bons produits de terroir, des artisans
talentueux et heureux de vous faire découvrir
leur savoir-faire et leur production

www.stsauveurdaunis.fr